

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSPE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE**

**Présidente du Conseil :**

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

**Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Marie-Albane de SUREMAIN (vice-Présidente du Conseil d'administration)

**Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :**

Vincent AUDEBERT (IA-IPR — Directeur de la pédagogie), Nadia BENOMAR (IA- IPR —EVS – Conseillère du Recteur 1<sup>er</sup> degré), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2<sup>nd</sup> degré)

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Frédéric SALY-GIOCANTI (Maître de Conférences à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée), Frédéric ALEXANDRE, délégué d'Olivier OUDAR (Professeur des universités à l'Université Paris 13)

**Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :**

Alain BERNARD (Maître de Conférences), Isabel VAZQUEZ DE CASTRO (Maîtresse de Conférences), Joëlle ADEN (Professeure des Universités), Nicolas SCHMITT (Professeur des Universités), Joëlle BLUM (Professeure agrégée), Laurent FOUCHARD (Professeur agrégé)

**Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère :**

Stéphane DI DOMENICO (PEMF), Catherine BON (DEA)

**Représentants des usagers :**

Diego BRUNEEL (FNEC-FP-FO)

**Représentants des autres personnels :**

Paulo FERNANDES (Coordonnateur technique).

**ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC**

**Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :**

Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR), représenté par Michèle DELOMEL

**Représentant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Josette CADUSSEAU-ECHED (Vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

**Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'Inspé :**

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Alain BERNARD

**ÉTAIENT ABSENTS**

**Représentant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Étienne BUTZBACH (Personnalité extérieure).

**Représentants des collectivités territoriales :**

Véronique VEAU, délégué de Patrick SEPTIERS (Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Île-de-France) ; Emmanuel CONSTANT, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil départemental de la Seine– Saint-Denis). Jeannick LE LAGADEC (Conseillère départementale déléguée chargée de la santé, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'agriculture périurbaine).

**Représentants des autres personnels :**

Salima OUAHRANI (Adjointe de la responsable du service finances)

**Représentants des usagers :**

Anne NOVIKOFF (UNSA Éducation), Walter PRACHE (FSU : SNUIPP-SNES-SNEP-SNUEP), Alice JACQUIN (FSU : SNUIPP-SNES-SNEP-SNUEP)

**INVITÉS**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Xavier APARICIO, Laurent BASTIDE, Henri BATISTA (pour Noémie DAGOURET), Marie-Anne BERROUS, Marie-Claire CHAUVIN, Sébastien COMBESCOT, Bruno DROUSSET, Alain HENRI, Catherine LAURET, Brigitte MARIN, Sylvain MAYNADIÉ, Concettina RÉGNIER, Sophie RENAUT, Cédric SEBISCH, Laura TALAVERA.

## ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil du 19 septembre 2019
2. Mise au vote : budget rectificatif 2
3. Mise au vote : référentiel national des activités ; coordination des options de recherche
4. Information : patrimoine
5. Information : restauration à Torcy
6. Information : Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique
7. Information : réforme
8. Information : règles de diffusion et circuits de décisions
9. Questions diverses

## DÉBAT EN SÉANCE

*La séance est ouverte à 13 heures 40.*

**Catherine MOISAN** constate le *quorum*.

**Joëlle BLUM** donne lecture d'une déclaration.

*Déclaration à annexer (Annexe 1).*

### **POINT 1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2019**

*Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.*

### **POINT 2 : MISE AU VOTE : BUDGET RECTIFICATIF 2**

**Brigitte MARIN** indique que ce budget rectificatif repose sur une augmentation de 154 000 euros du budget notamment liée à la prise en compte des inscriptions des étudiants en formation pour l'école inclusive et à des économies sur les dépenses de pilotage. Les rémunérations accessoires correspondent à 29 % du budget, les investissements à 11 % et le fonctionnement à 59 %.

Par comparaison avec l'année précédente, les rémunérations accessoires ont légèrement augmenté. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse, suite à la diminution de l'effectif étudiants, avec moins 521 étudiants. Les dépenses d'investissement sont également en baisse.

Les dépenses sont réparties de la manière suivante :

- Formation : 45 % (vs 46,6 % en 2018) ;
- Recherche : 4,3 % (vs 2,8 % en 2018) ;
- Immobilier : 36,3 % (vs 37 % en 2018) ;
- Pilotage : 7,7 % (vs 9,1 % en 2018) ;
- Vie étudiante : 6,7 % (vs 4,4 % en 2018)

Le principal poste de dépense concerne les fluides (579 000 euros). Il conviendra de surveiller l'évolution du poste affranchissement (24 041 euros), qui demeure trop élevé au regard des efforts fournis sur la dématérialisation. Marie Berrous ayant précisé que le coût des contrats de location de la machine à affranchir et de la balance notamment représente la plus grande part de cette dépense. Afin de le réduire, les envois de courrier des sites de l'Inspé ont été rapatriés sur le site de Bonneuil-sur-Marne *via* les navettes internes. Cependant, le centre de tri de la ville de Bonneuil étant différent de celui de Créteil, il n'est pas possible de mutualiser les contrats.

**Joëlle BLUM** demande s'il serait possible d'avoir un détail des heures complémentaires.

**Brigitte MARIN** répond qu'elle annexera le détail des heures complémentaires 2018-2019 au présent PV (voir Annexe 2).

**Marie-Albane DE SUREMAIN** indique qu'un courrier sera adressé aux composantes afin d'établir les priorités 2019 n'ayant pas pu être engagées sur l'exercice et transférer les éventuels excédents.

**Catherine MOISAN** demande des précisions concernant le poste « affranchissement ».

**Marie-Anne BERROUS** indique que le principal poste de coût est la location de la machine à affranchissement, qui représente environ 80 % de cette ligne budgétaire.

**Joëlle BLUM** revient en outre sur l'augmentation des frais d'accès à la cantine et considère que l'université aurait pu faire pression pour conserver la convention initiale. Le choix d'augmenter les tarifs défavorise les étudiants et l'université ne s'est pas battue contre cette décision du CROUS.

**Catherine MOISAN** demande des précisions sur la tarification de la restauration lorsqu'elle est prise en charge par un organisme privé.

**Marie-Anne BERROUS** indique que le personnel mis à contribution est du personnel interne. Il a donc fallu s'aligner sur les tarifs du CROUS. L'augmentation des tarifs est nationale et en aucun cas liée à la suppression de la convention. Le choix de l'université de s'aligner sur les tarifs du CROUS est favorable aux différents usagers, le coût complet d'un repas étant nettement supérieur à celui appliqué dans les restaurations de l'Inspé.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** précise que la compétence Restauration revient à l'Inspé. L'université n'intervient pas sur la restauration.

**Marie-Anne BERROUS** indique que le CROUS ne souhaite pas intervenir sur les sites de l'Inspé à cause des fluctuations de quantité de repas servis quotidiennement.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** indique que la convention existante étant tombée en désuétude depuis quelques mois, le CROUS a considéré qu'il n'était pas question d'un renouvellement de convention, mais de l'établissement d'une nouvelle.

**Catherine MOISAN** ne saisit pas l'intérêt de conclure une convention avec le CROUS si la restauration est assurée en interne.

**Marie-Anne BERROUS** répond que le CROUS versait un euro par repas étudiant au titre de la non-fourniture des fournitures alimentaires et du matériel nécessaire à la restauration, afin de compenser une partie des dépenses afférentes.

**Catherine MOISAN** propose de prendre acte que le CROUS a considéré la convention obsolète et ne souhaite pas en conclure une nouvelle, ce qui conduit à une augmentation des tarifs.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** précise qu'à la question de l'UPEC le CROUS a répondu que la convention avec l'ESPE était obsolète et qu'il ne s'engageait pas sur de nouvelles conventions avec des tiers assurant la restauration.

**Brigitte MARIN** répond qu'elle vérifiera l'historique des échanges entre le service financier de l'ESPE et le CROUS pour déterminer l'origine de ce problème.

*Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.*

### **POINT 3 : MISE AU VOTE : RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES ACTIVITÉS ; COORDINATION DES OPTIONS DE RECHERCHE**

#### **3.1. LETTRE DE MISSION COORDONNATEUR D'ENSEIGNEMENTS D'INITIATION ET FORMATION PAR LA RECHERCHE (IFR) 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

**Xavier APARICIO** indique que les missions du responsable d'une IFR sur le plan administratif (en lien avec le service master MEEF 1) sont les suivantes :

- constituer l'équipe de formateurs et organiser les emplois du temps, en accord avec le volume horaire de la maquette ;
- s'assurer de la transmission régulière des feuilles d'émargement mises à disposition sur la base dédiée ;
- transmettre les services prévisionnels et les services définitifs des enseignants de l'IFR ;
- en M2, s'assurer de la mise en place des soutenances de mémoire et de la convocation des jurys, et de la transmission des PV de soutenance ;
- saisir, aux dates indiquées par le service master MEEF 1, les notes des étudiants pour les différentes UE concernées par l'IFR.

Sur le plan pédagogique, les missions du responsable d'IFR se déclinent de la manière suivante :

- participer aux 3 ou 4 réunions de responsables d'IFR planifiées dans l'année ;
- informer du calendrier des cours, des évaluations et des modalités d'évaluation en vigueur ;
- faire un point régulier avec l'équipe de formateurs sur l'implication de chaque étudiant dans la formation ;
- être l'interlocuteur privilégié du responsable de la mention et/ou de son équipe pour gérer les situations particulières d'étudiants ;
- gérer, en lien avec le responsable de mention, des difficultés éventuelles rencontrées par les étudiants et/ou les formateurs intervenants ;
- se tenir disponible par téléphone, lors des 3 jurys, pour donner d'éventuelles précisions à propos des PV de soutenance de mémoire ;
- sélectionner les mémoires avec ses collègues pour dépôt sur la base Dumas ;
- le cas échéant, élaborer un sujet d'examen terminal écrit pour un étudiant de l'IFR bénéficiant du régime dérogatoire.

Il est demandé à chaque enseignant responsable d'une IFR de s'engager à effectuer les missions déclinées précédemment pour lesquelles il est rémunéré sur des heures RNA ou à effectuer les missions déclinées précédemment pour lesquelles il est rémunéré à hauteur de 5 heures RNA et en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans l'IFR. Cette lettre de missions lui est transmise par le service master MEEF 1 pour engagement et signature. Elle doit être retournée au responsable de mention.

La lettre de mission a été envoyée à l'ensemble des responsables d'IFR. À ce jour, trois d'entre eux ne l'ont pas retournée.

**Joëlle BLUM** estime que les interrogations autour de la valeur réglementaire de cette lettre peuvent expliquer ces absences de retour. En outre, cette lettre a pu être perçue comme infantilisante.

**Brigitte MARIN** explique que depuis plusieurs années, une lettre de mission est adressée à chaque enseignant chargé d'une responsabilité pédagogique ou administrative au niveau global de l'Inspé, afin de préciser les activités relevant de cette mission et le nombre d'heures de référentiel national des activités (RNA) allouées. Cela vaut également pour les référents disciplinaires. Le service master premier degré a aussi souhaité adopter cette pratique afin d'afficher clairement les règles d'affectation d'heures de RNA aux responsables d'IFR.

**Catherine MOISAN** considère que tout l'intérêt de la lettre de mission est de préciser le volume horaire. Il est compréhensible que la lettre de mission ne soit pas signée si elle ne précise pas le volume horaire, ou que celui-ci suscite un désaccord.

**Xavier APARICIO** précise que les responsables d'IFR sont toujours informés du nombre d'heures correspondant à leur activité de coordination. Ce chiffre est également indiqué dans les déclarations provisoires. Le mode de calcul est transparent et rappelé chaque année. Une question se pose également pour les responsables d'IFR qui refusent de retourner leurs feuilles d'émergence, leurs procès-verbaux de soutenance, ni les déclarations provisoires de service.

La majorité des responsables d'IFR ont compris l'intérêt qu'ils avaient à signer leur lettre de mission et ont compris que, loin de toute volonté d'infantilisation, il s'agissait de bien cadrer les missions des uns et des autres.

**Catherine MOISAN** estime que signer un contrat n'a rien d'infantilisant ; bien au contraire, il s'agit d'un contrat responsabilisant les parties. L'important est qu'une discussion puisse s'engager sur le volume d'heures.

**Nicolas SCHMITT** considère que signer la lettre est une forme de reconnaissance de l'institut.

**Joëlle BLUM** se demande si la tendance n'est pas à la généralisation des lettres de mission pour toutes les missions du RNA.

**Catherine MOISAN** observe que les lettres de mission sont de plus en plus courantes dans l'administration.

**Joëlle BLUM** demande si l'arrondissement à l'heure supérieure (pour les 0,3 h par étudiant) est toujours en vigueur pour les responsables d'IFR. Si pour les responsables d'équipe disciplinaire, c'est toujours 1 h par formateur à coordonner. Pourquoi il n'y a pas la même rémunération pour un M2 et un DU. Pourquoi on maintient l'injustice problématique d'une seule visite pour les DU, bénéficiant pourtant d'une formation moins importante. Pourquoi pour les M1 en alternance on passe de trois à deux visites. Si pour les ateliers de pratique professionnelle, c'est bien 1h30 par étudiant quel que soit la taille du groupe.

**Xavier APARICIO** répond que l'arrondi n'est plus en vigueur depuis 2018, n'étant pas nécessaire pour le paiement des heures. Il n'y a pas la même rémunération pour un M2 et un DU car il s'agit de deux maquettes différentes. Il y a une seule visite pour les DU qui est en partie compensée par la possibilité toujours acceptée d'en faire une deuxième si le stagiaire est en difficulté. Pour les ateliers de pratique professionnelle, c'est jusqu'à 1h30 par étudiant mobilisable au titre du RNA, quelle que soit la taille du groupe (ce qui fait donc jusqu'à 45h pour un groupe de 30).

*Le Conseil se prononce favorablement, à la majorité. Un vote contre et une abstention sont décomptés.*

#### **POINT 4 : INFORMATION : PATRIMOINE**

##### **4.1. SITE DE LIVRY-GARGAN**

##### **4.2. SITE DE SAINT-DENIS**

##### **4.3. BUDGÉTISATION**

*Ces trois points sont traités de concert.*

**Catherine MOISAN** précise tout d'abord que, quel que soit l'avenir envisagé pour ces deux sites, nous avons des priorités pour réaliser au plus vite une série de travaux. L'une des priorités est d'ordre réglementaire et concerne la question de la sécurité incendie. Une deuxième question prioritaire concerne le chauffage.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** indique que le marché relatif au système de sécurité incendie de Saint Denis est en cours de signature ; le système sera posé au cours du premier trimestre 2020. En ce qui concerne Livry-Gargan, les études seront menées en début d'année et les travaux sont envisageables dans le courant de l'année. Il sera possible d'étudier les autres opérations au premier semestre 2020, puis de les engager en fonction de leur financement, prévu au BR1.

En ce qui concerne le moyen terme et le devenir de ces deux sites, **Marie-Albane DE SUREMAIN** rappelle que chaque site est dans une situation spécifique et évoque un enjeu lié à l'échéance des opérations de CPER, au travers desquelles l'État et la région s'engagent sur des travaux immobiliers. Un nouveau cycle de CPER s'engageant, les demandes des universités ont été remontées en octobre *via* les COMUE et seront arbitrées à l'échelle de l'Ile-de-France. Dans ce cadre, l'université a sollicité la direction de l'Inspé pour étudier ce qui pouvait être projeté concernant Saint-Denis et Livry-Gargan. La présidence s'est déclarée prête à déposer un projet, mais rien ne pourra voir le jour si les formateurs ne le souhaitent pas. En effet, les sites situés au nord de l'académie ne sont pas considérés comme prioritaires par la COMUE Paris Est, dont le centre de gravité se situe dans l'Est parisien.

Une fiche de candidature sur un projet de campus Paris Nord a été déposée. Toutefois, cette fiche ne mentionne pas de lieu précis. Ce projet n'a pas été retenu comme prioritaire par la COMUE. Par conséquent, ce projet n'a aucune chance d'aboutir si la communauté des formateurs ne le souhaite pas. Si, en revanche, la communauté estime que ce projet le mérite, il conviendra de se mobiliser fortement autour de la candidature.

S'agissant plus spécifiquement de Saint-Denis, le bâtiment est jugé délabré. Il conviendra donc de trouver rapidement un nouveau site, une réhabilitation étant difficile.

Le bâtiment de Livry-Gargan se trouve dans un meilleur état, et est globalement apprécié par les formateurs. Toutefois, la localisation est relativement excentrée et mal desservie. Un projet permettrait donc de bâtir ou rénover un bâtiment de formation efficace en phase avec les exigences du 21<sup>e</sup> siècle, et de rassembler sur un même lieu des formations de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré.

Des démarches ont été engagées auprès du Conseil Départemental de Seine Saint-Denis. Une zone en cours de transformation située sur le Fort d'Aubervilliers a notamment été identifiée. Cet emplacement présente l'avantage d'être un ancien terrain militaire appartenant à l'Etat. L'opération pourrait donc se limiter à un changement d'affectataire sans achat de terrain. Le dossier reste à instruire, mais Aubervilliers se trouve dans une dynamique d'expansion et présente différents avantages, dont la proximité du campus Condorcet et un écosystème porteur. En outre, Aubervilliers est très bien desservie par les transports en commun avec, notamment, la possibilité de rallier le site de Créteil en 25 minutes lorsque le carrefour entre la ligne 7 et la future ligne 15 du métro sera achevé.

**Brigitte MARIN** indique que la maire d'Aubervilliers s'est montrée particulièrement intéressée par ce projet d'implantation d'un centre de formation sur sa commune, avec toutes les possibilités que cela crée vis-à-vis d'un territoire en expansion, dans un environnement universitaire. Toutefois, la mobilisation des formateurs autour de ce projet sera déterminante pour pouvoir en envisager la réalisation.

**Alain BERNARD** se demande s'il ne serait pas possible de demander l'appui du Ministère en vue de la réalisation de ce projet.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** répond que telle est la stratégie adoptée. Le soutien du rectorat, du MESRI et du ministre de l'Education nationale seront essentiels.

**Catherine MOISAN** considère que la restitution des deux sites au Département constituera un argument compte tenu de la démographie de la Seine-Saint-Denis. Il conviendra également de convaincre la Région, qui demeure un financeur important. Globalement, le fait que l'Inspé demeure implanté en Seine-Saint-Denis constitue un argument de poids. Il existe toutefois des inquiétudes vis-à-vis du calendrier.

Par ailleurs, il est plus probable que les démarches vis-à-vis du CPER aboutissent si les deux sites sont déménagés. Cela implique donc que les personnels de Saint-Denis et de Livry-Gargan soient solidaires, les premiers souhaitant déménager.

**Joelle Blum** rappelle que lors de la dernière journée académique, on avait certifié aux personnels que la décision de candidater leur appartenait. Or un projet a été déposé sans concertation et les formateurs sont avertis grâce à la réponse à une lettre de contestation des formateurs de Livry qu'ils auront juste à donner leur avis sur le cahier des charges et sur le lieu avec une possibilité de décliner l'offre *in fine*. Tout cela laisse l'impression d'un processus caché ce qui entraîne un malaise des personnels, qui se sentent bien à Livry. Par ailleurs, il n'y a pas eu les résultats de la visite du 12 novembre à Livry.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** indique que l'UPEC a largement insisté sur son souhait que ce projet soit porté par l'Inspé. Les questions relatives à la bonne foi de la démarche sont compréhensibles et trouveront réponse, mais il est impératif que l'Inspé soit à la manœuvre.

**Brigitte Marin** indique que, lors de sa visite sur le site, Sylvain Maynadié, coordonnateur logistique, a directement rencontré des formateurs qui lui ont donné une lettre à cette occasion pour exprimer leur volonté de rester sur ce site.

**Sylvain Maynadié** déclare qu'à l'issue de sa visite il ne lui semble pas, à première vue, que les désordres constatés puissent constituer de danger imminent. Il reste néanmoins prudent et précise qu'il n'est pas expert en étude de structures. Plusieurs devis ont été demandés à des sociétés spécialisées en analyses de structures en vue de pouvoir communiquer un avis d'expert sur la stabilité et la sécurité du bâtiment de ce site.

**Frédéric ALEXANDRE** considère qu'il conviendra de se montrer extrêmement rigoureux sur les informations données afin de convaincre et précise que la ligne 15 devrait être opérationnelle en 2030.

**Alain BERNARD** évoque la possibilité d'une coopération avec l'Université Paris 13 et Paris 8.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** indique que les deux universités ont considéré que pour lors le projet n'était pas prioritaire pour elles dans le cadre du CPER.

**Catherine MOISAN** note que l'Inspé forme des étudiants qui enseigneront ensuite dans ces universités.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** indique que M. ASTRUC, président de l'Université Paris 13, suit attentivement le dossier.

**Catherine MOISAN** s'enquiert de la possibilité d'installer d'autres composantes de l'UPEC sur le site d'Aubervilliers.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** répond que la question n'a pas été envisagée.

**Brigitte MARIN** propose de prendre rendez-vous avec les responsables des sites concernés afin d'avancer sur la méthode.

**Nicolas SCHMITT** considère qu'il est essentiel de réfléchir au devenir des structures d'accueil de formation d'enseignants à long terme. À ce titre, il se déclare favorable à un déménagement de Saint-Denis, dont l'écosystème ne favorise pas les interactions avec l'environnement universitaire (savoir, culture, ouverture vers d'autres horizons). Il considère en outre qu'il serait regrettable que Livry-Gargan demeure dans une situation d'isolement, éloigné de l'environnement universitaire et de ce qui est attendu d'un centre de formation du 21<sup>e</sup> siècle. Le regroupement des deux sites sur un site commun serait particulièrement propice au développement de projets pédagogiques communs entre les formateurs intervenant dans la formation de professeurs du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré et de partage de ressources. Il perçoit donc ce projet de manière extrêmement positive, bien que la fenêtre de tir soit restreinte.

## **POINT 5 : INFORMATION : RESTAURATION À TORCY**

**Brigitte MARIN** rappelle que le contrat actuel court jusqu'au 31 août 2020. Le CROUS s'est désengagé pour des questions de rentabilité. Actuellement, un prestataire propose une offre de restauration de piètre qualité.

Compte tenu de ces éléments, les pistes et actions suivantes ont été envisagées :

- Commande de 12 fours à micro-ondes supplémentaires pour limiter les files d'attente des étudiants et enseignants qui réchauffent les plats qu'ils apportent ;
- Demande au propriétaire du *food truck* de Campus centre s'il disposerait d'un véhicule pour le placer à Torcy, à un endroit susceptible d'élargir la clientèle, hors Inspé ;
- Hypothèse d'une enseigne de surgelés qui installerait 3 congélateurs (entrée, plat, dessert) de 10 h à 13 h ;
- Mise en place d'un automate mettant à disposition des repas individuels de bonne qualité, conditionnés en bocaux ;
- Autres solutions à l'étude.

Un questionnaire (voir Annexe 3) est en cours de réalisation afin d'évaluer les besoins des étudiants, personnels enseignants et administratifs.

**Joëlle BLUM** se demande s'il ne serait pas possible de demander un devis pour la rénovation de la cuisine à l'UPEC.

**Brigitte MARIN** répond que ce devis a été établi et s'élève à 80 000 euros.

## **POINT 6 : INFORMATION : CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE**

**Brigitte MARIN** indique que le COSP est appelé à se renouveler et rappelle qu'il se compose de 16 personnes, dont 4 personnalités extérieures désignées par le Conseil de l'Inspé.

Les propositions de candidatures (2 femmes – 2 hommes), accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, sont à adresser par voie électronique pour le 10 janvier 2020 à Anne-Marie Forest ([anne-marie.forest@u-pec.fr](mailto:anne-marie.forest@u-pec.fr)) et au secrétariat de direction ([secretariatdir-inspe@u-pec.fr](mailto:secretariatdir-inspe@u-pec.fr)), avec copie à l'adresse [direction.inspe@u-pec.fr](mailto:direction.inspe@u-pec.fr).

## **POINT 7 : INFORMATION : RÉFORME**

### **7.1. CONCOURS**

**Catherine MOISAN** rappelle que, jusque récemment, le Ministère n'avait pas communiqué d'information officielle concernant la réforme du concours et du stage de M2. Compte tenu de ce manque d'information, le réseau des Inspé et la CPU avaient envisagé de rédiger une motion concernant la date de mise en œuvre de la réforme. Les informations en question ont toutefois été publiées dans les délais prévus, ce qui a coupé court à l'hypothèse d'une motion.

**Brigitte MARIN** rappelle que le concours se constitue de deux épreuves écrites (« évaluation des connaissances académiques » et « élaboration d'un plan de séquence à partir de ressources ») et deux épreuves orales [« élaboration d'une séance d'enseignement ou exploitation d'un support », entretien professionnel].

L'admissibilité pour le concours du premier degré se compose d'une épreuve académique (français et mathématiques) et d'une épreuve didactique.

En ce qui concerne le second degré, l'admissibilité se fonde sur une épreuve écrite visant à contrôler la maîtrise disciplinaire et une épreuve écrite plaçant le candidat en situation pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury (hors CAPEPS, CAPET, CAPLP et CPE).

L'admission (tous degrés) se fonde quant à elle sur une épreuve de conception et de présentation de séance d'enseignement ou l'exploitation d'un support, et d'un entretien professionnel, avec un appui possible sur les travaux de recherche du candidat.

**Catherine MOISAN** soulève la question du statut des stages.

**Brigitte MARIN** précise que le statut sera contractuel.

**Catherine MOISAN** observe que les textes évoquent des contrats en alternance, ce qui pourrait impliquer un statut d'apprenti. En outre, la question du niveau de rémunération ne semble pas avoir été arbitrée. De nombreuses informations ont circulé à ce sujet, mais aucune information officielle sur la rémunération n'a été publiée. Le calendrier prévoit que les maquettes M1 passent devant le Conseil de l'Inspé en avril.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** indique que cette réforme soulève plusieurs difficultés de réalisation et de mise en œuvre qui doivent être remontées. Par exemple, aucune information n'est disponible concernant l'année de transition.

**Catherine MOISAN** estime que la problématique concernant l'année de transition n'est pas celle d'une année blanche. En effet, les stagiaires seront à plein temps après leur année de position contractuelle et avant le concours. Il n'y a donc pas d'interruption de l'arrivée de professeurs sur le terrain durant l'année de transition. En revanche, cela réduit d'un sixième les moyens d'enseignement apportés par les stagiaires.

**Alain BERNARD** observe que le nombre d'inscrits aux concours est en baisse de 20 %.

**Catherine MOISAN** note que les inscrits au concours ne sont pas concernés par la réforme.

**Joëlle BLUM** en conclut que le métier attire de moins en moins.

**Vincent AUDEBERT** observe qu'il ne sera plus possible de poursuivre le dispositif de préprofessionnalisation avec un master autre que MEEF. Il importe de bien le faire savoir aux étudiants de licences.

**Alain BERNARD** signale que le ministère n'a jamais prévu autre chose que 15 % des effectifs en M1. En outre, il est naïf de considérer que tous les étudiants recrutés en L2 iront au bout de leur contrat ou bien en master MEEF. De nombreuses personnes interrompent leur contrat et s'orientent vers un autre master ou une agrégation.

**Joëlle BLUM** note que le document remis ne mentionne pas de concours pluridisciplinaire, ni si l'alternance sera obligatoire, qu'il n'y a toujours pas plus de précision sur de l'année de transition (y aura-t-il une interruption du recrutement et que se passera-t-il pour les redoublants de cette année ?), que les programmes ne sont toujours pas détaillés et qu'il est surprenant que les AED recrutés en préprofessionnalisation payés au Smic en L2/L3 soient ensuite payés 1000 € en M2.

Par ailleurs, si les lauréats du concours passés par un parcours MEEF, sont stagiaires plein temps, tandis que les autres sont stagiaires mi-temps en formation à l'Inspé, cela peut laisser craindre une désertion des masters MEEF 2<sup>nd</sup> degré.

Il semble par ailleurs que les 3 missions à accomplir en M2 (concours, enseignement et mémoire) soient vraiment mission impossible et il y a plusieurs Inspé (dont celle de Versailles) où la direction elle-même s'est prononcée contre la mise en œuvre cette année. C'est dommage que ça n'ait pas été le cas à Créteil.

**Brigitte MARIN** répond qu'à ce jour, la direction de l'Inspé de Versailles n'a pas fait état d'une telle opposition auprès des présidents des universités auxquelles est associé cet Inspé.

## **7.2. GROUPES DE TRAVAIL MAQUETTE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

**Xavier APARICIO** indique que la ventilation est la suivante :

- Fondamentaux : 55 % ;
- Polyvalence/pédagogie/gestion de classe : 20 % ;
- Pratique réflexive et recherche : 15 % ;
- Contexte académique : 10 %.

Plusieurs pistes de réflexion ont été soulevées lors du groupe de travail :

- Éléments qui doivent rentrer dans les fondamentaux [lire, écrire, compter, respecter autrui, transmettre les valeurs républicaines] ;
- Éléments qui doivent s'inscrire dans le cadre de la polyvalence [polyvalence, pédagogie générale et gestion de classe].

Par ailleurs, plusieurs idées ont été amorcées par les collègues présents, sur lesquelles il pourrait être intéressant de revenir dans les prochaines réunions :

- tests à l'entrée du M1 pour cibler les difficultés des étudiants, et proposer des modules de perfectionnement ;
- pour les stages : permettre de découvrir les trois cycles ;
- aborder la spécificité des classes multiniveaux ;
- aborder la maîtrise de la langue.

**Catherine MOISAN** s'enquiert du calendrier d'élaboration des maquettes (voir Annexe 4).et de la synthèse des informations stabilisées, à fournir (voir Annexe 5).

**Xavier APARICIO** répond que le groupe de travail se réunira le 9 décembre.

## **7.3. GROUPES DE TRAVAIL MAQUETTE 2<sup>ND</sup> DEGRÉ**

**Nicolas SCHMITT** indique qu'un comité de pilotage<sup>1</sup> du projet de réforme a été mis en place. Les étapes d'élaboration de la nouvelle maquette sont les suivantes :

- concertation et rédaction d'un cahier des charges [ou guide] pour l'élaboration des maquettes par parcours ;
- élaboration des pré-maquettes par parcours ;
- étude des pré-maquettes et échanges pour la réalisation des maquettes définitives par parcours ;
- rédaction du dossier d'accréditation ;
- validation.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe 6 : diapositive 46 du diaporama du conseil de l'Inspé du 28 novembre 2019 (ajout d'une information concernant la participation des inspecteurs du second degré au comité de pilotage).

**Joëlle BLUM** demande comment vont se passer les tiers temps des M2 pour le premier degré.

**Nadia BENOMAR** répond qu'elle n'a pas d'informations nouvelles à ce sujet.

## **POINT 8 : INFORMATION : RÈGLES DE DIFFUSION ET CIRCUITS DE DÉCISIONS**

**Brigitte MARIN** rappelle que suite à la demande d'une élue du conseil de disposer de la liste de diffusion électronique des enseignants de l'Inspé, elle a consulté différentes instances : direction des affaires juridiques de l'UPEC, présidence de la CPU (conférence de la présidence de universités), présidence de conseils d'Inspé. La réponse a été unanime : il serait illégal de donner accès à cette liste institutionnelle.

**Catherine MOISAN** le confirme.

**Brigitte MARIN** précise qu'elle a cependant accepté de fournir la liste nominative des enseignants de l'Inspé, ce qui permettait de respecter le cadre légal tout en répondant à la demande de l'élue.

**Joëlle Blum** acquiesce.

**Brigitte MARIN** ajoute que, s'agissant du circuit de décision qui a fait l'objet d'une infographie, celle-ci a été complétée pour plus de clarté (voir Annexe 7). Elle rappelle qu'elle est prête à répondre à toute question plus précise sur ce sujet.

## **POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1. RÉFÉRENTS UNIVERSITAIRES CHARGÉS DU SUIVI DES ÉTUDIANTS AED**

**Alain BERNARD** indique que les étudiants expriment des réalités d'accueil très diverses dans les établissements et ne savent pas vers qui se tourner pour les signaler.

Un bulletin officiel du 7 novembre indique que pendant toute la durée de leur contrat, les AED bénéficient d'un accompagnement adapté grâce à la mise en place d'un double tutorat, avec un tuteur de terrain dans l'établissement et un tuteur référent en université. Il est également précisé que les universités au sein desquelles des AED sont affectés doivent désigner, en lien avec le directeur de l'Inspé un référent chargé de suivre le bon déroulement des parcours, et en particulier la bonne articulation entre le temps universitaire et le temps passé en école. Or il manque toujours une liste de référents.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** indique que les AED sont présents dans trois composantes de l'UPEC. Les référents sont les suivants :

- SESS/STAPS, Sébastien Lacroix ;
- FST : Yann Bassaglia ;
- Lettres/langues/sciences humaines : Jean-Marc Leblanc.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** évoque une problématique concernant 25 AED qui cumulent un emploi et dont la rémunération est bloquée pour cette raison.

**Vincent AUDEBERT** répond que la question est en cours d'arbitrage auprès de la DGRH.

### **9.2. MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS D'INSPÉ**

**Catherine MOISAN** indique que ces modalités de mise en œuvre sont définies par la loi et le décret d'application 2019-920 du 30 août 2019. Elle rappelle qu'auparavant, les directeurs d'ESPÉ étaient nommés par les deux ministres de tutelle après un vote du Conseil. Le seul point qui change réside dans le fait que les directeurs d'Inspé sont désignés par une commission et non plus par un vote.

### **9.3. AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE (CT) SUR LA CAMPAGNE D'EMPLOI ET RÉPONSE**

**Joëlle BLUM** rappelle que le CT a émis un avis négatif sur le transfert d'un poste de maître de conférence d'histoire et épistémologie des sciences vers un poste de psychologie cognitive. Cet avis a été assorti d'une demande de revoir la question. Or cette demande n'a jamais trouvé réponse. La seule réponse de la direction a consisté à adresser un mail avec l'argumentaire de l'équipe de psychologie dénigrant l'équipe de sciences, mais il aurait également été nécessaire d'y adjoindre l'argumentaire de l'équipe de sciences.

**Catherine MOISAN** rappelle que la campagne d'emplois a été votée en conseil plénier et en conseil restreint de l'Inspé. Or le SNESUP, qui s'est abstenu en conseil plénier de l'Inspé (2 abstentions : 1 abstention du membre élu SNESUP du collège B et 1 abstention du membre élu SNESUP du collège C), a voté pour en conseil restreint de l'Inspé (1 vote pour, du membre élu SNESUP du collège B), puis a voté contre en comité technique. Catherine Moisan considère que ceci pose un problème de cohérence syndicale du SNESUP. Elle ne voit pas de raison de débattre à nouveau d'un sujet qui a été voté. En outre, la réponse apportée par Brigitte Marin à l'ensemble des arguments était extrêmement détaillée (voir Annexe 8) et un représentant du SNESUP, membre du CT a été reçu.

**Joëlle BLUM** précise qu'il n'est pas question de remettre le vote en question, mais considère que les chiffres nécessaires ne lui ont pas été remis. Son intervention portait sur la méthode consistant à envoyer l'argumentaire de l'équipe de psychologie, mais pas celui de l'équipe des sciences.

**Catherine MOISAN** considère que le vote porte sur la campagne d'emplois générale. Il convient de faire la part entre les intérêts particuliers et l'intérêt général. La réponse fournie par la direction de l'Inspé était argumentée et reprenait la position de l'équipe de psychologie.

**Joëlle BLUM** considère qu'il aurait été intéressant de joindre les deux argumentaires.

**Catherine MOISAN** rappelle que la question a été tranchée par les conseils de l'Inspé et sera étudiée par le conseil d'administration de l'UPEC le 29 novembre.

**Joëlle BLUM** estime dans ce cas que la réponse de Brigitte Marin aurait suffi.

**Catherine MOISAN** condamne l'agressivité des messages interpellant la direction de l'Inspé. Elle ajoute que les difficultés patrimoniales de l'Inspé et la suppression du service de restauration de Torcy n'incombent pas à la direction de l'Inspé. Elle considère que dans une période d'incertitude liée à l'attente de la désignation du directeur de l'Inspé les attaques *ad hominem* ne permettent pas d'avancer.

**Isabel VAZQUEZ DE CASTRO** précise que ces motions par mail n'avaient pas été de son goût et qu'elle se désolidarisait des propos et du ton général.

**Marie-Albane DE SUREMAIN** indique que la présidence ne remet pas en question les votes issus des conseils. C'est pourquoi ce qui a été mis au vote du CT est l'ensemble de la campagne, considérant qu'il n'était pas légitime de détacher les postes Inspé comme cela était demandé.

### **9.4. ÉTUDIANTS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES :**

#### **JURY BIS : MASTER ET TITULARISATION DES ETUDIANTS PROROGES**

#### **CURSUS DE FORMATION DES ETUDIANTS RENOUVELES**

#### **REPORT DE COURS LORS DE LA SEMAINE DE STAGE**

**Diego BRUNEEL** indique que depuis le début de l'année, les EFS se plaignent de conditions de travail entraînant des situations de souffrance.

**Xavier APARICIO** indique qu'il n'est pas prévu de mettre en place un jury bis. Il existe une exception pour les étudiants n'ayant plus que la LVE à passer. Le rectorat a indiqué que pour ces étudiants, une attestation provisoire pouvait être établie, étant précisé que cette attestation n'a pas de valeur légale.

En ce qui concerne les EFS renouvelés, tout dépendra du site d'affectation et des formateurs intervenants. Enfin, par principe, il n'existe pas de mercredi libéré. En effet, la maquette de formation ne prévoit pas de cours tous les mercredis. L'organisation dépend des contraintes et du calendrier des IFR.

### **9.5. PROBLÈME DE GYMNASSE À BONNEUIL**

**Joëlle BLUM** rappelle que 3 pistes avaient été évoquées en réunion et depuis plus de nouvelles :

- Un projet du Crous d'installer sur le campus, une résidence étudiante avec installation sportive.
- Où en est ce projet ? Pour rappel, la décision doit être prise en décembre, et des mesures ont eu lieu sur le site à cette fin mais on n'a pas eu les résultats.
- La construction d'un gymnase sur Bonneuil.
- L'étude de l'aménagement du terrain pour un gymnase sur le SD94 a-t-elle été réalisée sans oublier une mutualisation possible.
- Une participation financière contre créneaux pour le complexe sportif que la municipalité va construire.
- La municipalité de Bonneuil a-t-elle été consultée pour l'éventuelle participation financière de l'UPEC ?
- Cette troisième hypothèse ne semble pas bonne du tout car actuellement, il est très difficile de travailler avec des installations municipales de Bonneuil car on nous supprime régulièrement nos créneaux pour une raison ou une autre à la dernière minute ou on bloque l'accès au matériel.

**Brigitte MARIN** indique qu'elle a effectué un point sur la situation avec la coordinatrice d'EPS. La réponse écrite récente du vice-président du patrimoine lui a permis de clarifier les annonces qu'il avait faites lors du conseil de l'Inspé précédent. Le scénario de participation à la construction d'un gymnase à la hauteur de 2 millions d'euros n'est en réalité possible que pour 1 million d'euros. En outre, une réunion est prévue avec le maire de Bonneuil et son équipe le 3 décembre afin d'évoquer des projets à court, moyen et long terme sur ce sujet. Enfin, le CROUS répondra en décembre sur son possible engagement dans un projet de construction plus global. D'autres *scenarii* devront vraisemblablement être recherchés.

**Marie-Albane de SUREMAIN** signale qu'un rendez-vous est prévu entre l'UPEC et la mairie de Bonneuil le 2 décembre, afin de discuter de l'investissement de l'UPEC dans la construction du gymnase. Le directeur de cabinet est fortement investi sur la question. Elle précise que le projet du CROUS est encore en cours d'instruction et que l'INSPE sera bien sûr tenue au courant.

### **9.6. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**Joëlle BLUM** estime que l'interprétation du décret à ce sujet n'est pas nécessairement correcte.

**Brigitte MARIN** répond que la modalité adoptée par l'Inspé au regard des pratiques des autres composantes de l'UPEC est particulièrement bienveillante. Concernant le calcul des distances prises en compte pour les remboursements, elle précise que celle-ci se base sur un calcul établi à partir du site Internet Mappy.

**Joëlle BLUM** s'enquiert des délais de remboursement.

**Marie BERROUS** répond que certains sites de l'Inspé attendent d'avoir un certain volume de demandes avant de les transmettre. La saisie intervient assez rapidement, dans un délai maximal de 15 jours, sachant que l'université doit vérifier les demandes. Le délai maximal est de 60 jours. Il arrive toutefois que les demandes soient incomplètes et nécessitent de relancer les personnels.

**Marie BERROUS** rappelle que l'employeur ne prend pas en charge les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, ce dernier étant l'UPEC. La pratique de l'Inspé est donc plus favorable.

**Joëlle BLUM** observe qu'il y a là une inégalité, car le pass Navigo est pris en charge.

**Marie BERROUS** répond que tels sont les termes de la loi.

*La séance est levée à 17 heures 20.*

## ANNEXE 1

déclaration préliminaire faite au nom du Snesup :

*Nous souhaitons que la réforme de la formation des enseignants et les nouvelles maquettes MEEF ne soient pas mises*

*en place dans la précipitation et que le conseil de l'INSPE de Créteil prenne une position dans ce sens comme c'est le cas dans de nombreux autres INSPE. En effet :*

*1) Construire aujourd'hui les maquettes en l'absence d'arrêtés fixant le cadrage concernant l'offre renouvelée de*

*formation et les concours n'a aucun sens. Les modalités du concours ne sont pas encore vraiment connues (un*

*premier document nous a été transmis il y a quelques jours seulement), les modalités de l'alternance non plus*

*(possibilité d'alternance ou obligation ?). Si on ne sait pas à quel public on s'adresse il est difficile de savoir quels contenus enseigner et le risque de n'attirer qu'un petit nombre d'étudiants est grand. Rédiger une maquette dans une telle situation d'ignorance est donc absurde.*

*2) Nous ne voyons pas non plus comment l'INSPE serait capable de mener toutes les étapes (vote dans les instances, modélisation, recrutement des formateurs nécessaires, etc.) pour la mettre en œuvre dès le mois de septembre 2020.*

*La réforme ne saurait donc être mise en œuvre à la rentrée 2020, sauf à renoncer à nous comporter en formateurs et en universitaires responsables.*

*C'est pourquoi, nous demandons que le groupe de travail sur la maquette soit suspendu jusqu'à nouvel ordre et nous souhaitons nous prononcer publiquement contre la mise en place d'une réforme précipitée, sur les bases actuelles.*

*Et pour déterminer les modalités de réforme les plus pertinentes, une concertation large incluant les responsables de*

*formations MEEF et les formateurs et formatrices y intervenant est nécessaire pour que cette réforme améliore la formation et le recrutement des enseignantes et enseignants sans favoriser la politique de contractualisations généralisée et de précarisations des étudiants.*

*À défaut, le ministère devra porter l'entière responsabilité de la désorganisation de nos formations et de la détérioration de la formation et du recrutement.*

**PERSONNELS ENSEIGNANTS 2018-2019**  
*Etat des lieux octobre 2019*

DISCIPLINE/SECTION	HEURES STATUTAIRES	HEURES COMPLEMENTAIRES dont heures dans autres universités ou autres UFR	VACATIONS	CONTRIBUTIONS FORMATEURS ACADEMIQUES
ALLEMAND	192,00	174,00		
ANGLAIS	3 692,00	1 150,00	19,00	
ARTS PLASTIQUES	1 728,00	248,00		
BIOTECHNOLOGIE	1 536,00	188,00	212,00	
CPE	576,00	427,00	64,50	
DOCUMENTATION	384,00	165,00		72,00
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	6 144,00	2 642,00	4,00	60,00
ECONOMIE GESTION	1 344,00	389,00	244,00	
EDUCATION MUSICALE	1 536,00	119,00		30,00
ESPAGNOL	1 344,00	566,00	56,00	60,00
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	5 376,00	926,00	22,50	
LETTRES	10 370,00	1 703,00	82,50	9,00
LETTRES HISTOIRE	960,00	134,00		35,00
MATHEMATIQUES	10 140,00	1 895,00	91,50	80,00
PHILOSOPHIE	4 031,00	307,00		
PHYSIQUE-CHIMIE	4 416,00	477,00		
PSYCHOLOGIE	1 152,00	387,00	38,00	
SVT	3 264,00	466,00	48,00	12,00
SCIENCES DE L'EDUCATION	1 628,00	161,00	56,00	
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	768,00	74,00		
SOCIOLOGIE	1 344,00	161,00		
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES et INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	4 224,00	378,00		35,00
TECHNOLOGIE	2 304,00	-498 *		
TRONC COMMUN			429,00	120,00
<b>TOTAL</b>	<b>68 453,00</b>	<b>13 137,00</b>	<b>1 367,00</b>	<b>513,00</b>

\* Non pris en compte dans le total des heures complémentaires

## ANNEXE 3

### Résultats du sondage - restauration sur le site de Torcy :

211 réponses

- 172 recevables « je viens régulièrement pour m'y restaurer »
- 131 « utilisent les fours micro-ondes »
- 73 déclarent « attendre + de 10 minutes »  
C'est solutionné par l'achat de 4 fours supplémentaires par l'intermédiaire de la CVEC.

### Pour quelle raison n'achetez-vous pas les repas chez notre prestataire local ?

- 56 « le prix du repas est trop cher » (6€)
- 38 « Les repas ne sont pas assez variés ; la qualité actuelle ne me satisfait pas »

### Quel type de restauration aimeriez-vous trouver sur le site ?

- 68 souhaitent « Des plats réalisés sur place avec une variation chaque semaine »
- 44 souhaitent « Un camion food-truck stationné dans la cour »
- 33 souhaitent « Un choix de plats surgelés à acheter sur place »
- 14 « Je préfère apporter ma nourriture personnelle »

### Budget disponible

- 101 ont un budget  $\leq 5€$
- 42 ont un budget compris entre 5 et 8€
- 26 ont un budget  $\geq 8€$

### Améliorations proposées par les usagers :

- 135 « Mise à disposition d'une fontaine à eau »
- 16 « Mise à disposition de verres et couverts en libre-service »
- 7 « des casiers réfrigérés »
- 5 « Une décoration plus conviviale (plantes vertes, cadre...) »
- 1 « du désinfectant à main à l'entrée du réfectoire »
- 1 « Ouvrez les salles et mettez-y des éponges pour nettoyer et nous pourrions manger sans être serrés comme des sardines »
- 1 « Il faudrait faire un effort sur l'hygiène ... »

### **Après rencontre le 21 janvier, du responsable de site, de son adjointe, de l'assistante administrative et du coordonnateur technique, les précisions suivantes peuvent être apportées :**

- En raison de l'installation électrique insuffisante (disjonction quotidienne), le coordonnateur technique a dû retirer 4 nouveaux micro-ondes. Des travaux pour améliorer l'installation électrique sont nécessaires. Des devis doivent être demandés. Actuellement il y a toujours 8 fours à micro-ondes.
- Concernant la fontaine à eau : les modèles existants ont tous une hauteur ne permettant de ne remplir que des pichets et pas des bouteilles, ce qui pose le problème du nettoyage des pichets, sans le personnel nécessaire. Par ailleurs, les fontaines nécessitent un entretien régulier ce qui implique un contrat d'entretien d'environ de 1 000 € annuels.

- Concernant la vaisselle recyclable proposée d'être mise à disposition ainsi que les désinfectants, le coordonnateur technique a soulevé la question du coût sur le budget de fonctionnement. Se pose effectivement celle des modalités de calcul des budgets de fonctionnement des sites, et du budget global de l'Inspé.
- Concernant les casiers réfrigérés le coût est de 5 000 € pour 10 casiers, ce qui paraît prohibitif.
- Pour le marché, les priorités ont été redéfinies auprès du prestataire.
- Dans le cadre du renouvellement du prestataire, il paraît aujourd'hui nécessaire, dans tous les cas, de devoir réaliser des investissements. Ceux préconisés sont les suivants :
  - Une nouvelle hotte (9 000 €TTC)
  - Un four à cuisson accélérée (11 000/13 000 €TTC)
  - Divers petits matériels (environ 10 000 €TTC, comptoir réfrigéré, réfrigérateur, lave-vaisselle, vitrine à ingrédients, micro-onde, plaques électriques, friteuse...)

Le cahier des charges des prestations souhaitées est à travailler au plus tôt si on s'oriente vers cette solution.

**ANNEXE 4****Réunions du GR Maquette MEEF 1**

<b>DATES</b>	<b>HORAIRES</b>	<b>LIEUX</b>
<b>14 octobre 2019</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>BONNEUIL SUR MARNE</b>
<b>12 novembre 2019</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>BONNEUIL SUR MARNE</b>
<b>9 décembre 2019</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>LIVRY GARGAN</b>
<b>13 janvier 2020</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>LIVRY GARGAN</b>
<b>3 février 2020</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>TORCY</b>
<b>16 mars 2020</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>TORCY</b>
<b>CONSEIL DE L'Inspé</b>		
<b>20 avril 2020</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>BONNEUIL SUR MARNE</b>
<b>11 mai 2020</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>BONNEUIL SUR MARNE</b>
<b>CONSEIL DE L'Inspé</b>		
<b>Réunion si réajustement demandé par le conseil de l'Inspé avant présentation à la CFVU</b>		
<b>CFVU</b>		

## Réunions du GR Maquette MEEF 2

<b>DATES</b>	<b>HORAIRES</b>	<b>ACTIONS</b>
<b>5 novembre 2019</b>	<b>14h - 16h</b>	<b>Réunion restreinte de cadrage</b>
<b>14 novembre 2019</b>	<b>10h - 12h</b>	<b>Conseil de perfectionnement</b>
<b>20 novembre 2019</b>	<b>14h - 16h30</b>	<b>Réunion d'information des responsables de parcours</b>
<b>mi-décembre 23 janvier 2020</b>	<b>-</b>	<b>Réunions interuniversitaires des parcours</b>
<b>23 janvier 2020</b>	<b>-</b>	<b>Retour première ébauche de la maquette</b>
<b>6 février 2020</b>	<b>9h30 - 12h</b>	<b>Réunion restreinte de cadrage</b>
<b>3 avril 2020</b>	<b>-</b>	<b>Présentation de la maquette à la CFVU</b>

## Réunions du GR Maquette MEEF 3 parcours CPE

<b>DATES</b>
<b>15 novembre 2019</b>
<b>6 décembre 2019</b>
<b>4 mars 2020</b>
<b>24 mars 2020</b>

*Nota* : Pour le parcours "Cadres en éducation", les discussions pour une mise en place d'un groupe de travail sont récentes car il s'agit d'une formation particulière en partenariat avec la FRMJC.

La maquette doit prendre en compte les attentes du ministère, et les besoins de notre partenaire qui finance la formation...

## ANNEXE 5

Au dernier trimestre 2019, dans le cadre de la mise en place de la réforme de la formation des enseignantes et enseignants, plusieurs INSPÉ et UFR d'universités ainsi que des organisations professionnelles et des sociétés savantes ont adopté des motions à l'attention des ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Ces motions contiennent des demandes diverses qui ont, pour certaines, déjà obtenu réponse :

### Calendrier de mise en œuvre de la réforme : cohésion des acteurs et assouplissement des délais

- La réforme sera mise en œuvre conjointement pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré afin de privilégier la cohésion au sein des acteurs de la formation des enseignants.
- La mise en œuvre de la réforme a d'abord été reportée de septembre 2019 à septembre 2020.
- Puis de septembre 2020 à septembre 2021 (annonce du 16 janvier 2020).

### Concours : transmission des nouveaux cadres

- Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse s'est engagé le 7 novembre 2019 à diffuser les textes de cadrage des concours d'ici le 20 novembre :
  - o Pour le 1<sup>er</sup> degré, une fiche du 20 novembre 2019 et les annonces du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse le 16 janvier 2020 ont permis de préciser les cadres du nouveau concours.
  - o Pour le 2<sup>nd</sup> degré, des réunions disciplinaires sont en cours qui permettront de préciser ces cadres. **Réponse en attente**

### Clarification de plusieurs points concernant les effectifs en M1 et le stage en M2

- La remontée des capacités d'accueil en M1 est actuellement en discussion au niveau national avec les rectorats. **Réponse en attente**
- Le nombre de « berceaux de stages » attendu sur l'ensemble du territoire a pu être précisé à 12 000 berceaux à la rentrée 2020, chiffre qui sera réajusté chaque année.
- Le statut du stage de M2 doit encore être clarifié : en responsabilité, en pratique accompagnée, à l'étranger, à définir avec l'employeur. **Réponse en attente**
- La nature du stage de M2 doit encore être clarifiée : filé/massé, ou à définir avec l'employeur. **Réponse en attente**

# ANNEXE 5

## Accompagner l'alternance en seconde année de master MEEF

---

Le changement de la place des concours externes de recrutement des professeurs et conseillers principaux d'éducation permettra de valoriser la dimension professionnelle du concours, compte-tenu du niveau acquis dans un master lui-même professionnalisant.

La première session du concours dans son nouveau format (fin du M2) interviendra en 2022 ; les étudiants qui passeront cette première session s'engageront, pour certains d'entre eux, dans le master MEEF à compter de la rentrée 2020.

### **1. Objectif : un master MEEF professionnalisant rénové, voie d'excellence pour devenir professeur**

La mise en place d'un stage en alternance en deuxième année de master MEEF s'inscrit dans cette logique. Il permettra de consolider la place du master MEEF comme voie d'excellence pour devenir professeur.

Il prolonge et amplifie le mouvement de professionnalisation progressive et d'accompagnement des étudiants vers les métiers du professorat et de l'éducation initié par le dispositif de préprofessionnalisation.

### **2. Nombre : à terme, entre 10 000 et 12 000 alternants en seconde année de master MEEF**

Les masters MEEF accueillent aujourd'hui environ 24 000 étudiants en deuxième année, dont la moitié viennent de MEEF 1 et 57% sont fonctionnaires stagiaires, quel que soit leur parcours antérieur. Le ministère considère donc qu'en cible l'équivalent de la population issue des masters MEEF1 en stage alternant pourra être accueillie majoritairement dans les écoles et EPLE mais également dans d'autres structures.

### **3. Dès à présent, un travail étroit des recteurs avec les INSPE est nécessaire afin d'identifier et répartir le nombre de contrats d'alternants en seconde année de master MEEF à la rentrée 2021**

Le développement du stage en alternance en seconde année de master implique d'identifier dans les académies le vivier d'étudiants qui bénéficiera du dispositif et les berceaux d'accueil des futurs alternants.

### **4. Modalités de recrutement et d'exercice**

Juridiquement, le recrutement d'étudiants en alternance prendra la forme d'un contrat de droit public.

Les étudiants alternants en M2 exerceront en responsabilité pour l'équivalent d'un tiers temps de service d'enseignement. La définition de leur emploi du temps s'effectuera en étroite collaboration avec les INSPE. Au regard des impératifs organisationnels de leur année universitaire, les interventions des alternants pourront être filées au long de l'année scolaire ou massée.

NB : les étudiants engagés depuis la rentrée scolaire 2019 dans un contrat de préprofessionnalisation verront ce contrat prolongé d'une année (pour couvrir le MEEF2) dans les conditions de l'année de M1. Leur statut juridique reste totalement distinct de l'étudiant en stage alternant.

Un questionnaire a été adressé aux recteurs, afin d'évaluer au plus près les besoins de chaque académie. Le ministère procédera par la suite à une répartition du contingent d'alternants.

## Accompagner l'alternance en seconde année de master MEEF

### ANNEXE – Questionnaire académique

Académie : XXX

Inscrits INSPE

Année universitaire	Étudiants inscrits en MEEF 1	Étudiants et fonctionnaires inscrits en MEEF 2			Fonctionnaires stagiaires en parcours adapté
		1D	2D	CPE	
2019-2020		XX dont YY issus d'un autre INSPE et ZZ fonctionnaires stagiaires	XX dont YY issus d'un autre INSPE et ZZ fonctionnaires stagiaires	XX dont YY issus d'un autre INSPE et ZZ fonctionnaires stagiaires	
Prévisions 2020-2021					
Prévisions 2021-2022					

### Recensement des besoins - Premier degré

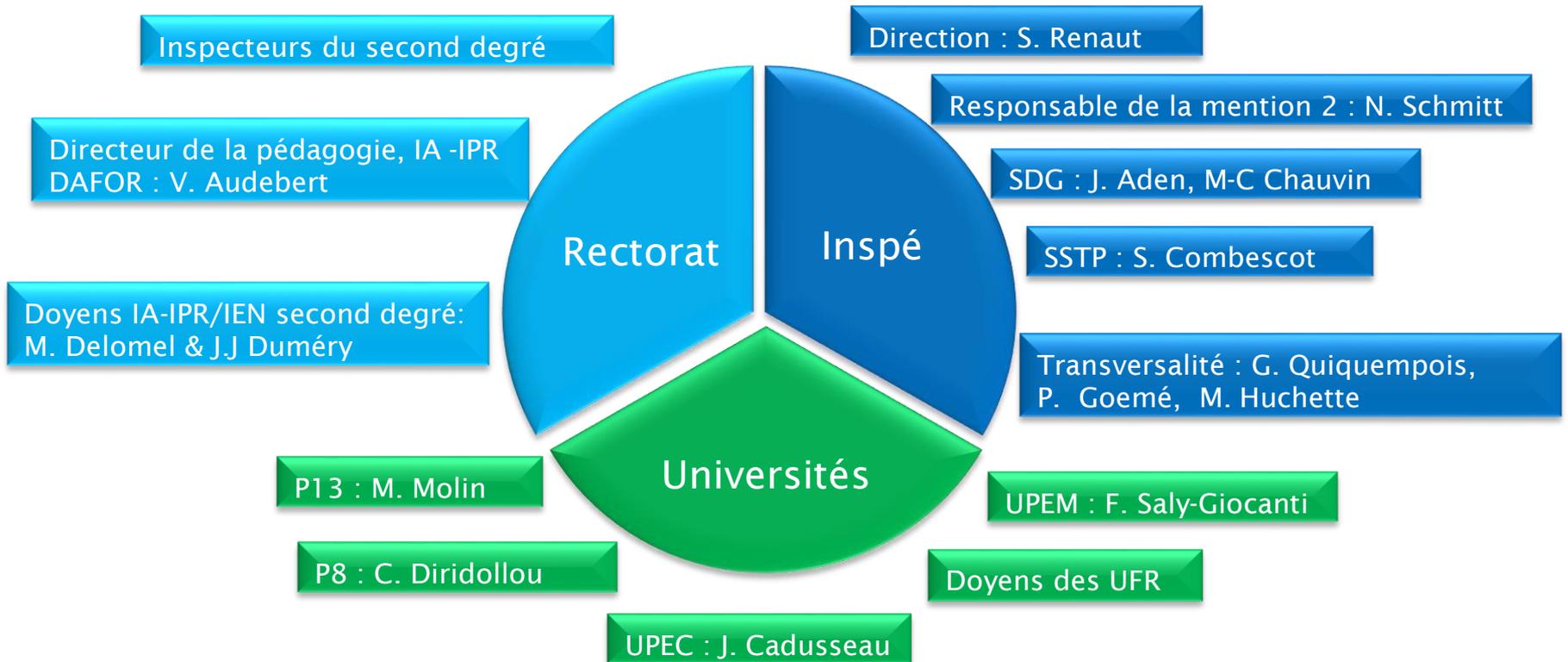
Nombre d'alternants susceptibles d'être accueillis dans le premier degré  (préciser, le cas échéant, le nombre d'étudiants en pré-professionnalisation)	Nom de l'INSPE partenaire

### Recensement des besoins – Second degré

Nombre d'alternants susceptibles d'être accueillis dans le second degré  (préciser, le cas échéant le nombre d'étudiants en pré-professionnalisation)	Nom de l'INSPE partenaire

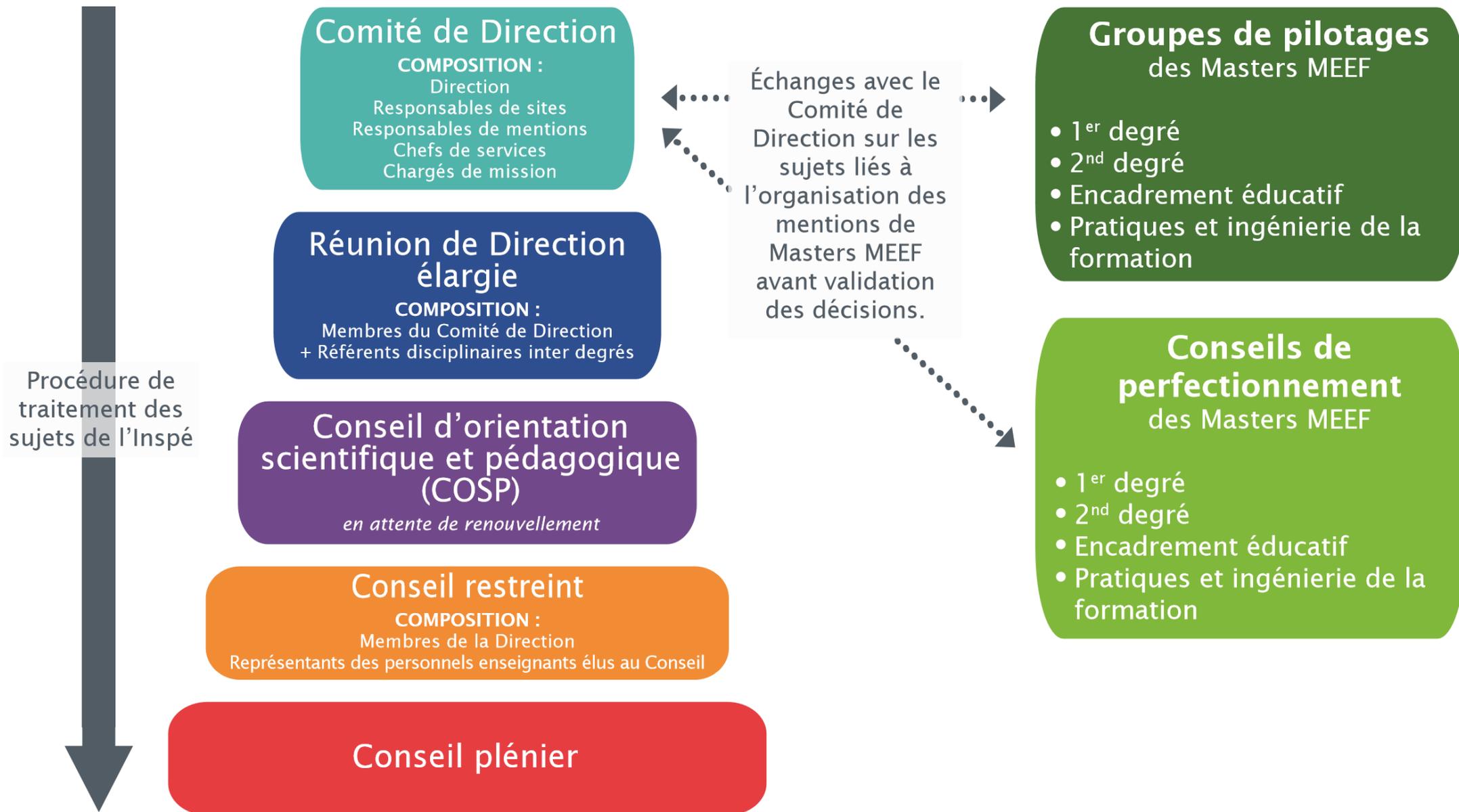
# Réforme MEEF 2<sup>nd</sup> degré

## Élaboration de la nouvelle maquette Comité de pilotage du projet



# Gouvernance de l'Inspé de l'académie de Créteil

## Circuit de traitement des sujets Inspé



## Annexe 8



### **Réponses aux arguments contestant la modification de la discipline d'affectation d'un poste de maître de conférence d'histoire et épistémologie des sciences vers la psychologie cognitive au cours de la campagne d'emploi 2020**

#### **I) La campagne d'emploi 2018 : le remplacement anticipé du départ à la retraite d'un EC en sciences à l'ESPÉ**

1. Le nombre de supports de postes d'enseignants-chercheurs en physique/chimie à l'INSPÉ ne diminue pas depuis le départ à la retraite d'un MCF en épistémologie, histoire des sciences et des techniques en octobre 2018. Il reste constant.
2. Le départ à la retraite de ce MCF en 72<sup>e</sup> section a été anticipé en 2017 par la demande du laboratoire LDAR, à l'ESPÉ, de profiler un support de maître de conférences en didactique de la chimie pour la campagne d'emplois 2018.
3. En l'absence de support de poste disponible dans cette discipline, un support de poste de technologie a alors été redéployé au profit de la chimie, au sein de la composante ESPÉ.
4. Dans le cadre de la campagne d'emplois 2018, cette demande de redéploiement a été instruite et validée par les différentes instances de l'ESPÉ :
  - Comité de direction hebdomadaire (directrice, directeurs adjoints, responsable administratif de la composante, responsables de mention, responsables de site, chefs de services administratifs et chargés de mission en fonction des sujets).
  - Réunion de direction élargie (périmètre du comité de direction, élargi à toutes les disciplines, qui sont invitées à envoyer à ces réunions un représentant de leur discipline pour le 1<sup>er</sup> et pour le 2<sup>nd</sup> degré – ou un enseignant intervenant dans les deux degrés, le cas échéant).
  - Conseil de l'ESPÉ/INSPÉ.
5. À la session synchronisée de mai 2018, une enseignante PRAG de physique-chimie de l'ESPÉ, docteure du LDAR, a été recrutée sur le poste enseignante-chercheuse de didactique de la chimie mis au concours.
6. Cette opération a eu deux conséquences positives :
  - 6.1. D'une part, cette opération a permis d'affecter au LDAR – laboratoire relevant de l'UPEC – le support de poste du MCF ayant pris sa retraite en 2018, lequel faisait partie d'un laboratoire extérieur (SPHERE).
  - 6.2. D'autre part, cette opération a permis de réduire les sous-services en physique chimie en redéployant pour la campagne d'emplois suivante (2019) le support de PRAG de physique vers la discipline philosophie, sous-encadrée.

## **II) La campagne d'emploi 2020 : une longue instruction collégiale et une décision démocratique**

7. Pour la campagne d'emploi 2020, le processus de constitution de la liste des postes demandés a commencé très en amont, comme de coutume :
  - 7.1. Dès le printemps 2019, présentation en comité de direction hebdomadaire, des supports de postes disponibles – ou susceptibles de l'être en fonction des informations connues, avec :
    - o mise en regard des besoins dans les différentes disciplines,
    - o arbitrage collectif dans les situations où un même support est demandé par deux disciplines ou sites différents,
    - o dans le cas du support de poste libéré par le départ à la retraite du MCF en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, aucun besoin n'étant exprimé par les directions de sites, il a été convenu collégalement d'affecter ce support à la discipline la moins encadrée, soit la psychologie.
  - 7.2. Le 6 juin 2019, présentation en réunion de direction élargie, du document de travail concernant la campagne d'emploi, transmis par voie électronique avant la réunion, étudié en séance avec les référents de chaque discipline présents en réunion, ce qui a donné lieu à :
    - o des réajustements en fonction des débats, o l'envoi électronique de la version révisée de la campagne d'emploi 2020.
  - 7.3. Le conseil plénier de l'ESPÉ réuni le 20 juin 2019 a présenté la campagne d'emploi 2020 pour information.
  - 7.4. La lettre de l'ESPÉ du 24 juin 2019 adressée à tous les personnels enseignants et administratifs de la composante a rappelé la tenue de la réunion de direction élargie du 25 juin, avec la campagne d'emplois 2020 à son ordre du jour.
  - 7.5. Le même protocole de travail a eu lieu pour la réunion de direction élargie du 25 juin 2019.
  - 7.6. La réunion de direction élargie du 5 septembre 2019 a permis de stabiliser la liste des demandes de postes. Les envois afférents d'ordre du jour et de comptes rendus, en amont et en aval de la réunion ont également permis de diffuser les informations en temps réel.
  - 7.7. Le conseil plénier de l'INSPÉ, réuni le 19 septembre 2019, a voté la campagne d'emploi sans objection, en disposant, depuis le 5 septembre, de la liste des postes demandés.
  - 7.8. La lettre de l'INSPÉ du 27 septembre 2019 a communiqué à tous le résultat des demandes de l'Inspé dans le cadre de la campagne d'emplois 2020.
  - 7.9. Une contestation s'est exprimée le 8 octobre 2019 par voie électronique pour demander le remplacement d'un poste de section 16, inscrit dans la campagne d'emplois, par un poste de section 72.
  - 7.10. Le conseil de l'INSPÉ restreint aux enseignants-chercheurs réuni le 10 octobre 2019 a confirmé à l'unanimité le vote initial du conseil plénier.

## **III) La prise en compte des besoins d'enseignement et de recherche exprimés**

8. L'option de recherche proposée par le MCF parti à la retraite en 2018 (« Mobiliser les ressources hors de l'école pour enrichir les apprentissages ; école, musées, partenariats et médiations ») n'a pas disparu depuis le départ du MCF à la retraite. Une enseignante chercheuse de l'INSPÉ encadre cette initiation à la formation par la recherche en M1 et en M2.
9. Aucun poste d'ATER n'a été demandé pour suppléer le départ à la retraite du MCF d'épistémologie des sciences et de l'histoire des techniques.
10. Aucune demande de poste n'est parvenue à l'INSPÉ par la direction d'un laboratoire de 72<sup>e</sup> section pendant le long processus d'élaboration de la campagne d'emploi.

11. Le laboratoire CHArt a adressé un profil recherche argumenté à l'INSPÉ pour accompagner sa demande de poste.

#### **IV) Des calculs de taux d'encadrement consolidés**

12. Le calcul des taux d'encadrement de toutes les disciplines est effectué, à l'ESPÉ/INSPÉ, à partir de l'application de déclaration de services remplie par les enseignants et validée par les responsables de site et de mention, qui donne lieu à la mise en paiement des heures complémentaires. Traditionnellement, nous distinguons :  
le potentiel brut d'enseignement, soit :

Nbre ETP x Nbre d'heures statutaires

et le potentiel net d'enseignement, soit :

Nbre ETP x (Nbre d'heures statutaires – congés maladie et décharges nouvel EC)

13. Pour chaque discipline, les calculs des taux d'encadrement ont été effectués à partir du potentiel net d'enseignement, soit, pour la psychologie, 999 heures. Nous n'avons pas pris comme base de calcul les 1152 heures qui correspondent au potentiel net, en raison :
- du congé maternité d'une EC (- 96 heures)
  - du congé parental (- 17 heures) et de la décharge de nouveau maître de conférences (- 40 heures) d'un EC
  - du poste improductif d'une enseignante-chercheuse en congé longue durée depuis quatre ans.
14. Suite à votre courrier, les calculs de taux d'encadrement ont été repris à partir du potentiel brut d'encadrement, hors congés longue durée. Ils sont calculés tout d'abord en prenant en compte :
- a - les heures effectuées dans le cadre de l'Inspé et des masters MEEF
  - b - les heures effectuées au profit d'autres universités et composantes, au-delà des heures de master MEEF.

Les taux d'encadrement sont ainsi les suivants :

Psychologie = 0,734 (heures Inspé)

Psychologie = 0,730 (incluant les interventions extérieures)

Physique = 1,029 (heures Inspé)

Physique = 0,902 (incluant les interventions extérieures).

	PSYCHOLOGIE	PHYSIQUECHIMIE	SVT	TECHNOLOGIE	TOTAL SCIENCES
heures statutaires	6 EC	6 EC, 7 PRAG, 3 Temps part	2 EC, 6 PRAG, 3 Temps part	6 PRAG	
	1152	4416	3264	2304	9984
<b>heures enseignement Masters MEEF</b>	1323,50	3960,13	3303,95	1032,25	8296,33
<b>Responsabilités diverses</b>	245,70	330,50	283,00	507,00	1120,50
<b>TOTAL heures missions Inspé</b>	<b>1569,20</b>	<b>4290,63</b>	<b>3586,95</b>	<b>1539,25</b>	<b>9416,83</b>
<b>Taux d'encadrement Inspé sans interventions extérieures</b>	<b>0,734</b>	<b>1,029</b>	<b>0,910</b>	<b>1,497</b>	<b>1,060</b>
+ heures autres UFR	0,00	597,00	144,00	109,50	850,50
+ heures autres autre université	8,00	6,00	0,00	158,00	164,00
<b>TOTAL global</b>	<b>1577,20</b>	<b>4893,63</b>	<b>3730,95</b>	<b>1806,75</b>	<b>10431,33</b>
<b>Taux d'encadrement total incluant les interventions extérieures</b>	<b>0,730</b>	<b>0,902</b>	<b>0,875</b>	<b>1,275</b>	<b>0,957</b>

15. Une enseignante-chercheuse de didactique de la chimie a cessé ses activités administratives depuis la rentrée 2019. La suppression de la décharge de 128 heures qui lui était attribuée à ce titre permet d'augmenter le potentiel d'enseignement disciplinaire. Ces 128 heures de cours ne sont pas incluses dans le calcul de taux d'encadrement de la discipline qui porte sur l'année 2018-2019, lequel taux d'encadrement augmente mécaniquement.

**V) L'affichage de la répartition des postes d'enseignants-chercheurs issus de la transformation de postes de professeurs du second degré**

16. La répartition entre laboratoires des transformations de postes de PRAG en postes d'enseignants-chercheurs, depuis l'intégration de l'IUFM à l'UPEC est disponible. Ainsi, le laboratoire CHArt (Cognition humaine et artificielle) a bénéficié de 5 postes d'EC par transformation de postes de PRAG depuis 2007. Pendant la même période, le laboratoire LIS (Littérature, Idées, Savoirs) a également obtenu 5 postes d'EC, le laboratoire LIRTES (Sciences de l'éducation et sociologie) 7 postes d'EC, le LDAR (Didactique, maths, physique, chimie), 9 postes d'EC et le laboratoire CIRCEFT (Sciences de l'éducation et sociologie) 12 postes d'EC, devenus 9 postes suite à des départs<sup>1</sup> vers d'autres laboratoires.

---

<sup>1</sup> Trois des EC recrutés par le CIRCEFT depuis 2007 ont quitté ce laboratoire, pour EXPERICE, CEDITEC et LIRTES.

Un autre support de poste a été redéployé vers le LIRTES et la composante SESS-STAPS, au moment d'un départ en retraite d'un EC du CIRCEFT.